CNSR Plénière du 16 juin 2014 – Ficher JER

La FFMC approuve la recommandation de la Commission JER pour étendre l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), tout en regrettant qu'un tel dispositif ne concerne pas l'accès au 2RM. La FFMC demande que les accompagnateurs d'AAC soient plus largement informés sur la vulnérabilité des 2R et de leurs spécificités d'évolution dans le trafic, afin de bien transmettre aux jeunes conducteurs la prise en compte de ces usagers vulnérables.

La FFMC approuve sans réserve le renforcement des bases théoriques à l'examen initial. Elle insiste notamment sur l'apprentissage des situations à risque (savoir repérer les indices d'une situation à risques pour mieux s'en prévenir) plutôt que sur la seule connaissance didactique des règles.